

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 12 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le 12 janvier à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** : mesdames Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Wegmann Mylène, Gatard Anaïs et messieurs Blandurel Raymond, Gras Ludwig, Decroix Pierre-François, Frachet Claude, Clouzeau Michel et Surrel Stéphane.

**Absent excusé** : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Wegmann Mylène  
Vanhove Roland qui donne pouvoir à Decroix Pierre-François.

**Absent non excusé** : Korum Audrey et Maquaire Nicolas

**Secrétaire de séance** : Gatard Anaïs

### **Ordre du jour** :

- 1 Approbation des comptes rendus du 24 mars, du 3 juillet, du 25 juillet et du 19 octobre 2017,
- 2 Rythmes scolaires,
- 3 Personnel communal, créations de poste
- 4 Bail pour location de terre,
- 5 Contrat location copieur Mairie
- 6 Devis Crazy Spray
- 7 Convention de mise à disposition d'une salle pour le relais Kangourou
- 8 Approbation du 2è débat du PADD
- 9 Affaires et questions diverses.

### **1 Approbation des comptes rendus du 24 mars, du 3 juillet, du 25 juillet et du 19 octobre 2017**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 24 mars, 3 juillet, 25 juillet et 19 octobre 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **2.Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire donne des informations aux membres du conseil municipal, concernant les rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018. Les communes ont libre choix entre la semaine de 4 jours et la semaine de 4 jours et demi, et doivent donner réponse pour le 19 janvier prochain à l'inspection académique. Une enquête a été réalisée auprès des parents qui ont répondu à 78,5 % pour 4 jours et 21,5 % pour 4 jours et demi. Les instituteurs sont partagés, ceux de maternelle sont pour une semaine de 4 jours car les enfants seront moins fatigués et ceux de primaire pour une semaine de 4 jours et demi ce qui permet de travailler sur des sujets qui demandent plus d'attention le matin et de garder les cours qui demandent moins d'attention pour l'après-midi. Monsieur le Maire est favorable à une semaine de 4 jours et demi. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rester sur le souhait des parents, soit une semaine de 4 jours. Monsieur le Maire précise que cela supprime les NAP mais que des activités intéressantes pourraient être gardées pour la garderie et que le mercredi sera sans garderie. La réponse sera envoyée par mail à l'inspection académique avant le 19 janvier 2018.

## **3 Personnel communal, création de poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade en 2018 et que pour se faire il est nécessaire de créer 2 nouveaux postes.

- Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe pour 28/35<sup>e</sup>, au 1<sup>er</sup> septembre 2018 si réussite à l'examen professionnel,
- Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe, 35/35<sup>e</sup>, au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Il explique également, que les contrats aidés sont terminés et pour remplacer celui que nous avons pour les NAP et l'entretien des locaux de maternelle et garderie, il est nécessaire de prendre une personne en contrat d'accroissement temporaire de travail pour la période du 8 janvier au 7 août 2018. Concernant le secrétariat de mairie, le contrat aidé s'est terminé au 3 janvier, que la personne est à ce poste depuis 2 ans et qu'il souhaite lui ouvrir un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe en tant que stagiaire pendant 1 an, à 35/35<sup>e</sup> et avec des stages d'intégration durant cette année. Pour cela il faut saisir le comité technique donc en attendant il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée. Le conseil municipal accepte la création de ces postes à l'unanimité des membres présents.

## **4.Bail pour location de terre**

Monsieur Franjou Philippe ayant cessé son activité, le nouvel exploitant nous demande de reprendre le bail des parcelles AH 113, la partie de chemin entre les parcelles AH 11 et AH 101 et la partie de chemin entre les parcelles AI 129 et ZH 139.

Le conseil municipal accepte de rédiger un nouveau bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **5.contrat location copieur mairie**

Le contrat de location du copieur arrivant à son terme, nous avons reçu 2 nouvelles propositions de location, une par Dactyl buro pour un montant de 272 € HT par trimestre et une par Yonne copie pour un montant de 290.50 € HT par trimestre avec les mêmes conditions dans les deux contrats mais un matériel plus performant chez Yonne copie. Le personnel administratif souhaiterait continuer avec Yonne copie car il y a un très bon SAV. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de suivre les vœux du personnel, retient la proposition de Yonne copie et autorise monsieur le Maire à signer le contrat.

## **6. Devis Crazy Spray**

Monsieur Lemaître, directeur du groupe scolaire Michel Massa, et le conseil d'école souhaitent que la devise nationale « liberté, égalité, fraternité » apparaisse sur le fronton de l'école. Après réflexion, Mmes Saurrel et Gouédard ont pensé qu'il pourrait être demandé un devis à Crazy Spray afin de peindre une fresque se rapportant à cette devise plutôt que mettre un simple panneau. L'idée a été soumise au directeur de l'école, qui valide l'idée et peut inclure cette réalisation dans le cadre de leur projet pédagogique. Crazy Spray propose d'étudier et monter cette fresque avec les élèves de primaire et ensuite de la mettre en peinture. Montant du devis proposé : 535. € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de Crazy Spray pour un montant de 535 € TTC.

## **7. Convention de mise à disposition d'une salle pour le relais « Kangourou »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les nourrices de notre commune et des communes voisines se retrouvent tous les vendredis matin dans les locaux de la garderie avec une animatrice du relais « Kangourou » de la communauté de communes du Jovinien qui propose toutes les semaines des activités différentes avec les tous petits. La CCJ souhaite établir une convention pour l'occupation de la salle de garderie, afin que tout soit clair en cas de soucis. Monsieur le Maire donne les grands traits de cette convention aux membres du conseil municipal. Le Conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des membres présents et autorise monsieur le Maire à la signer.

## **8. Approbation du 2<sup>e</sup> débat du PADD (projet d'aménagement et développement durable)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal ce qu'est le PADD, et que suite à une première délibération en date du 6 mars 2017 qui acte qu'un premier débat a eu lieu, la modification des chiffres de la consommation d'espaces figurant au Projet d'Aménagement Durables entraîne un second débat. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le deuxième débat du PADD.

## **9. Affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Un système de permis à point va être mis en place pour la garderie, les NAP et la cantine. Qu'il a été réfléchi par l'équipe animation afin de faire comprendre aux enfants les bonnes conduites et de les responsabiliser. Que tout a été tenté avant cette décision, pour qu'ils soient plus calmes pendant les temps de garderie, NAP et cantine. Monsieur Surrrel donne son ressenti et ce qu'il a entendu autour de lui à propos de ce permis à point. Madame Gouedard donne des précisions dans le sens ou les points ne seront pas retirés sans raison et qu'il faut que l'enfant comprenne le règlement et la sanction. Que si en juin il est constaté que ça ne fonctionne pas, ce sera supprimé. La mise en place est prévue pour le 15 janvier 2018 et une réunion avec les parents aura lieu dans quelque temps, si besoin.
- ✓ Les vœux auront lieu le 13 janvier à 18 heures au foyer communal.
- ✓ A la demande du SDEY nous nous sommes inscrits au concours des lumières, avec l'éclairage de la Place de la Mairie aux couleurs patriotiques.

- ✓ La place de la mairie est terminée, il reste l'installation de la machine à pain qui est prévue fin janvier. Les artisans boulangers du secteur ont été informés fin 2016 pour ceux qui auraient été intéressés et que chacun pouvait faire une proposition. Un seul boulanger c'est manifesté. La mairie prend le branchement et la consommation d'électricité à sa charge.
  
- ✓ Le panneau solaire vers le château d'eau est remplacé.
  
- ✓ Madame Dupuis remercie monsieur Clouzeau pour le prêt de sa sono pour le marché de Noël et demande à monsieur le Maire de prévoir l'achat de matériel de sonorisation au budget 2018.
  
- ✓ La haie est trop large au carrefour de la rue de la Julienne et de la rue du Pressoir, un courrier sera fait au propriétaire pour lui demander de la tailler.
  
- ✓ Les colis de Noël ne sont pas tous distribués. Tout le monde n'a pas répondu au courrier et monsieur Decroix se pose la question suivante : faut-il continuer la distribution de ces colis ?
  
- ✓ Madame Guedard a proposé dans le journal municipal que le village s'inscrive au concours des villages fleuris, mais à ce jour elle n'a eu aucun retour à ce sujet.

Fin de séance : 20 heures 15